COMETS COMITÉ D'ÉTHIQUE DU CNRS

AVIS N° 2022-43



ETHIQUE VS. INTÉGRITÉ VS. DÉONTOLOGIE

- L'éthique concerne les valeurs qui motivent nos actions et leurs conséquences
 - Fait appel à notre sens moral et à celui de notre responsabilité
 - C'est un débat/un échange où des valeurs sont en conflit
- L'intégrité défini un ensemble de règles et de valeurs qui gouvernent l'activité scientifique
 - Elle se traduit par un code de "bonne conduite": fiabilité, honnêteté, responsabilité et transparence, respect,...
- Ethique et intégrité liées mais différentes (réflexif vs. normatif)
 - L'intégrité est issu d'une discussion éthique
 - Liens profonds avec les valeurs de la société (e.g. utilisation des animaux, cellules souches, impact environnemental, etc.)
- Déontologie: devoirs et réglementations imposés à une profession, une fonction



Motivation de la saisine (Président du CNRS)

Interrogation du monde de la recherche sur les défis environnementaux:

- Participer à l'effort de réduction des émissions de gaz à effet de serre
- Bilan carbone du CNRS et plan de transition bas carbone
- Interpelation de collectifs de chercheurs

Des divergences s'expriment: responsabilité environnementale vs. produire des connaissances « au meilleur niveau mondial » et contribuer aux défis de la société:

- Faut-il arrêter certaines recherches ?
- La quête de connaissance est-elle une « valeur supérieure » ?
- Comment articuler concrètement ces injonctions a priori contradictoires ?

Conflit de valeurs: discussion éthique





Les messages du COMETS:

1- Le respect de l'environnement est une dimension de l'éthique de la recherche

Le monde de la recherche a la responsabilité de limiter les impacts environnementaux négatifs de ses activités.

L'évolution des valeurs de la société entraîne une prise en considération de ces valeurs dans la conduite de la recherche.

Parallèle avec l'éthique animale: nouveau rapport de la société aux animaux -> limiter l'utilisation d'animaux à des fins d'expérimentation aux cas de *stricte nécessité*



Les messages du COMETS:

2) La responsabilité environnementale de la recherche est à comprendre au sens large

Le COMETS considère qu'il faut en prendre en compte :

- Les pratiques de la recherche au quotidien achats, déplacements, numérique, locaux...
- L'impact négatif ou positif, à court, moyen et long terme de la recherche
- Le choix des thématiques de recherche et les moyens pour les mener
- La responsabilité sociale des chercheurs vis-à-vis des attentes de plus en plus prégnantes de la société civile

Pour les chercheurs, c'est s'interroger sur comment maximiser les impacts positifs de la recherche tout en minimisant ses impacts négatifs sur l'environnement





Les messages du COMETS:

3) La responsabilité environnementale de la recherche doit faire l'objet d'un vaste débat interne

- Partager les bonnes pratiques, articuler frugalité et exigences administratives
- Faire échanger des communautés de recherche diverses
- Développer des outils et méthodologies pour identifier des leviers d'action communs et éprouvés
- Évaluer l'impact environnemental au cas par cas, en mettant en balance les impacts négatifs et positifs
- **Développer une « culture de l'impact environnemental »** chez les acteurs de la recherche



Les recommandations du COMETS

- 1) Reconnaître que la prise en compte de l'environnement fait partie intégrante de l'éthique de la recherche; cette responsabilité concerne non seulement l'empreinte des pratiques de recherche mais plus généralement l'impact environnemental négatif ou positif et le choix des sujets de recherche
- 2) Multiplier les espaces de discussion permettant de débattre de cette responsabilité, au sein des laboratoires (à doter de référents pour le développement durable) mais aussi dans des enceintes plus larges



Les recommandations du COMETS

- 3) Outiller le débat d'un cadre méthodologique scientifiquement solide et partagé au sein du monde de la recherche, s'appuyant sur:
 - Un principe de mesure des impacts
 - Une logique de **proportionnalité** mettre en balance impacts négatifs et positifs

Pour la mesure des impacts, le COMETS :

- Soutient les initiatives en cours (bilans GES des laboratoires, du CNRS et de ses instituts)
- Encourage les recherches permettant une meilleure mesure des impacts environnementaux (GES, pollution, atteintes à la biodiversité, etc.)
- Propose de développer une « **culture de l'impact** » via des formations et des écoles thématiques interdisciplinaires sur ce sujet



Les recommandations du COMETS

- 4) A l'adresse de la direction du CNRS, le COMETS recommande de:
- Renforcer les moyens mis en œuvre pour évaluer l'impact sur l'environnement
- Constituer une base ouverte des solutions innovantes émanant des laboratoires
- Encourager les services de formation à sensibiliser les personnels à la dimension environnementale de l'éthique de la recherche
- Permettre aux personnels de recherche, quel que soit leur statut, de consacrer du temps à l'intégration des enjeux environnementaux dans la recherche
- Accompagner les personnels de recherche qui désirent réorienter leurs activités afin de contribuer à une meilleure préservation de l'environnement;
- Favoriser les actions de nature à **informer les débats** et à stimuler les actions en faveur de l'environnement **auprès des décideurs publics et privés**.



Les recommandations du COMETS

5) Le COMETS encourage :

- les instances chargées de la programmation et du financement de la recherche
- les instances chargées de l'évaluation des personnels de la recherche
- les **instances du Comité national** de la recherche scientifique chargées d'établir la prospective de leurs domaines de recherche

à mener une réflexion sur la manière de mieux prendre en compte l'impact environnemental de la recherche dans le cadre de leur action

Avis disponible sur https://comite-ethique.cnrs.fr/



Elaboration de l'avis n° 2022-43

Saisine du PDG du CNRS en décembre 2021

Débats en séances plénières

Constitution d'un groupe de travail ad hoc:

- Rapporteur: Olivier Leclerc;
- Membres: Philippe Askenazy, Etienne Bustarret, Henri Carayol, Eric Guilyardi Magali Jacquier, Olivier Leclerc, Christine Noiville (présidente du COMETS) et Stéphanie Thiébault

Auditions en séances plénières et en groupe de travail

Adoption en séance plénière le 5 décembre 2022

Le COMETS étant une instance indépendante, ses conclusions n'engagent que lui





